

A2 900 SP



Air tech 39002 A3 ou
Isotec IC 4157 D13
CONTITECH 4157 N

PRUNIERES Transports
ZI LES TROUYAUX

34560 POUSSAN

R02-1

BENALU SAS

Rue Fresnel
CS 80018

62801 Liévin Cedex

Tél. (33) 03 21 79 43 00

Fax (33) 02 21 79 43 01

Liévin,
le 22 avril 2015

Code APE 2920 Z

DB.SD.230215

SIRET 390 099 414 000 42

N° identification TVA : FR 44 390 099 414

**OBJET : INFORMATIONS SUR LES RESERVOIRS DE FREINAGE ET
AUXILIAIRES EN ALUMINIUM DE MARQUE EQUAL
VEHICULE CONCERNE SERIE N° VH1C34CMSA0103018 / PROJET 788439**

P.J. : Copie de l'arrêté du 15 décembre
Etiquette autocollante
Notice

Cher Client,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointe, copie de l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les conditions de maintien en service des réservoirs de freinage et auxiliaires en aluminium fabriqués par la société EQUAL.

Les véhicules de notre fabrication incriminés sont ceux construits entre 2008 et 2013.

Les nouvelles conditions de service de ces réservoirs sont les suivantes :

Réservoir de 60 L : Abaissement de la pression maximale de service à 8,5 Bar*
Requalification ou changement : 15 ans après l'épreuve initiale
Réservoir de 120 L : Abaissement de la pression maximale de service à 8,5 Bar*
Requalification ou changement : 10 ans après l'épreuve initiale

Pour respecter l'arrêté mentionné et éviter tous problèmes lors du contrôle technique de vos matériels, veuillez apposer sur chaque réservoir concerné un autocollant de notre fourniture.

Pour les réservoirs de 120 L : veuillez respecter les préconisations de collage et de position indiquées selon le schéma joint.

Pour les réservoirs de 60 L : veuillez coller l'étiquette de manière visible selon l'emplacement de votre réservoir.

En cas de besoin, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir des autocollants supplémentaires.

En vous priant, cher client, de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par cet arrêté pris à l'encontre de ce fournisseur, veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations.

D. BARTOLETTI
Responsable SAV – Garantie

* 8,5 Bar pression maximale délivrée par les véhicules tracteurs.